

MISE À DISPOSITION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2019 ET PROJET DE DISTRIBUTION D'UN DIVIDENDE DE 0,12 € PAR ACTION EN NUMÉRAIRE OU EN ACTION

- Résultat net 2019 de 0,6 M€
- Proposition de versement de dividende à l'Assemblée Générale
- Trésorerie disponible de 2,1 millions au 31 décembre 2019, renforcée depuis par l'émission d'ADPR de 3,58 M€

Paris, le 30 avril 2020 – ALTUR INVESTISSEMENT (Euronext - FR0010395681 - ALTUR) annonce avoir mis à la disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers son rapport financier annuel au 31 décembre 2019.

Ce document est tenu à disposition dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté dans la rubrique « Publications » sur le site internet d'ALTUR INVESTISSEMENT: www.altur-investissement.com/publications.html.

François Lombard, gérant d'ALTUR INVESTISSEMENT commente :

« Les résultats de l'exercice 2019 reflètent la résilience de notre portefeuille diversifié. Les deux cessions réalisées durant l'exercice nous ont permis de dégager un résultat net de 0,6 M€ et de proposer ainsi à la prochaine Assemblée Générale la distribution d'un dividende de 0,12 € par action, confirmant notre politique de retour aux actionnaires engagée depuis cinq ans.

La gérance d'ALTUR INVESTISSEMENT a cependant décidé de baisser le rendement offert à ses actionnaires afin d'avoir une marge de manœuvre nécessaire au soutien des entreprises du portefeuille, suivant en cela les recommandations de modération des pouvoirs publics. »

Projet de distribution d'un dividende de 0,12 € par action

Dans ce contexte, ALTUR INVESTISSEMENT proposera à la prochaine Assemblée Générale, fixée le 16 juin 2020 à 17 heures, le versement d'un dividende d'un montant de 0,12 € par action, confirmant ainsi pour ses actionnaires son statut de valeur de rendement.

Cette année, ALTUR INVESTISSEMENT, proposera à ses actionnaires le paiement du dividende en numéraire ou en actions afin de permettre à ses actionnaires de se reluer et à la société de conserver de la trésorerie disponible pour des prises de participation ou des renforcements de lignes.

Le calendrier établi par CACEIS, notre dépositaire, prévoit de recevoir l'option retenue par les actionnaires le 9 juillet 2020 au plus tard, avec mise en paiement le 15 juillet 2020.

Le Conseil de Surveillance qui s'est réuni le 19 mars 2020 a approuvé la proposition d'affectation du résultat, qui sera présentée lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires le 16 juin 2020.

Modalités de la tenue de l'Assemblée Générale des actionnaires

En raison de l'épidémie de Covid-19 la Gérance a décidé de tenir l'Assemblée Générale des actionnaires à huis clos, c'est-à-dire sans se réunir physiquement, comme le lui autorise la législation conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020.

Nous invitons les actionnaires à nous adresser leurs questions éventuelles par message électronique au moins quatre jours avant l'Assemblée Générale, à l'adresse suivante : investisseurs@alturinvestissement.com. Une séance de questions-réponses se tiendra également sur la plateforme Zoom le 16 juin de 15h à 16h30. Les informations de connexion à la vidéoconférence et par téléphone seront transmises aux actionnaires dans la convocation qui leur sera adressée.

Modalités du vote à l'Assemblée Générale des actionnaires

Compte-tenu de l'absence de faculté pour les actionnaires d'assister physiquement à l'Assemblée Générale, ces derniers pourront voter ou donner pouvoir au Président par correspondance en utilisant le formulaire prévu à cet effet qui leur sera transmis. Conformément à l'article 3 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, les actionnaires pourront adresser leurs instructions de vote par voie électronique. Nous les invitons donc à envoyer le formulaire en suivant les instructions détaillées par notre dépositaire, CACEIS. L'ensemble des documents relatifs à l'Assemblée Générale, dont le formulaire de vote par correspondance et le pouvoir au Président, seront également disponibles sur le site internet d'ALTUR INVESTISSEMENT (www.altur-investissement.com) dans l'onglet « Assemblée Générale ».

À PROPOS D'ALTUR INVESTISSEMENT

ALTUR INVESTISSEMENT a vocation à accompagner – en tant qu'investisseur de référence ou coinvestisseur – des PME familiales et patrimoniales et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO).

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR – Euronext : Compartiment C

Prochain rendez-vous :

16 juin 2020 : Assemblée Générale des actionnaires

Composition du portefeuille

A ce jour, les actifs financiers d'ALTUR INVESTISSEMENT sont répartis au sein de 19 sociétés et 3 FPCI dans des secteurs stratégiques :

Santé :

- *Acropole*, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- *Menix*, leader français des prothèses orthopédiques et des implants dentaires ;
- *BIOBank*, leader français dans le secteur des allogreffes ;
- *Cousin Biotech*, concepteur et fabricant de dispositifs médicaux implantables en textile technique ;
- *FPCI Capital Santé I*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé ;
- *FPCI Capital Santé II*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé.

Services générationnels :

- *Complétude*, n°2 du soutien scolaire en France ;
- *Kinougarde*, spécialiste de la garde d'enfants à domicile ;
- *Solem*, spécialiste de la production de programmeurs pour l'irrigation et de boîtiers pour la téléassistance ;

- *Babyzen*, spécialiste de la conception, la fabrication et la distribution de poussettes haut de gamme ;
- *Pompes Funèbres de France*, réseau de franchisés d'agences funéraires.

Transition énergétique :

- *Sermeta*, leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation ;
- *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers ainsi que d'hydrocarbures gazeux et liquides via Satam ;
- *Pellenc Selective Technologies*, un des leaders mondiaux du tri sélectif des déchets.

Distribution spécialisée :

- *La Foir'Fouille*, leader français de la distribution de produits à prix discount ;
- *Demarne*, spécialiste de l'importation et du commerce de gros des produits de la mer ;
- *Log'S*, spécialiste des solutions logistiques e-commerce et retail.

Hôtellerie :

- *Mercurie Nice Notre Dame*, établissement de 198 chambres ;
- *Mercurie Lyon Centre Château Perrache*, établissement de 120 chambres ;
- *FPCI Turenne Hôtellerie II*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de l'hôtellerie.

Autres :

- *Beranger*, holding ;
- *Dromadaire*, spécialiste de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- *Trophy*, portefeuille détenant des titres de participation de six PME françaises.

Contacts

Altur Investissement
François Lombard ou
Bertrand Cavalié
Tél. : 01 53 43 03 03

ACTUS finance & communication
Manon Clairet
Relations Presse
Tél. : 01 53 67 36 73
mclairret@actus.fr

ACTUS finance & communication
Caroline Lesage
Relations Investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 79
clesage@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci-après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.